



Plan hivernal 2019/2020
Un engagement renforcé
de l'État au service
des plus démunis

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>
<p>MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES</p>

L'hébergement d'urgence pendant la période hivernale 2019-2020

Le plan hivernal 2019-2020 a été déclenché par Julien Denormandie, ministre de la Ville et du Logement, le 1^{er} novembre dernier. Il repose sur des efforts accrus de l'Etat, en lien avec les associations et les collectivités, pour mettre à l'abri et accompagner les plus démunis à la rue. Des visios-conférences avec les 13 préfectures de régions métropolitaines sont organisées régulièrement pour suivre la montée en charge et les tensions remontées localement :

- Au 16 décembre, **9447** places hivernales étaient ouvertes au niveau national, dont plus de 3 200 dans des centres d'hébergement en Ile-de-France. Une priorité absolue est accordée aux familles avec par exemple 40% des places réservées dans cette région.

- Au total, avec les places pérennes ouvertes tout au long de l'année, l'État finance chaque nuit plus de **150 000** places de mise à l'abri et d'hébergement.

- Le plan hivernal repose également sur l'intensification des maraudes. Les crédits exceptionnels de 2019 de **5 millions d'euros supplémentaires** permettant la création de **34** maraudes et le renforcement de **20** maraudes existantes ont été reconduits en 2020.

4 millions d'euros supplémentaires seront en outre affectés en 2020 aux accueils de jour, les dispositifs accueillant les sans-abris en journée.

- Depuis son arrivée, le Gouvernement a fait de l'hébergement d'urgence une priorité avec **+ 14 000** places pérennes créées depuis 2017. Le budget consacré augmentera de **100 millions** d'euros en 2020, soit un total de **2 milliards** d'euros consacrés à l'hébergement d'urgence et au logement d'abord.

- Au-delà de la gestion de l'urgence et conformément aux engagements du Président de la République, le Gouvernement a engagé une réforme structurelle avec le Logement d'abord qui a permis à **70 000** personnes de sortir de la rue ou d'un centre d'hébergement vers une solution de logement en 2018.

Chiffres clés

Axe 1

Des moyens renforcés pour mieux protéger les sans-abri

L'hébergement des plus fragiles est un enjeu de solidarité nationale et une priorité du Gouvernement. Depuis 2017, 14 000 places supplémentaires ont été créées portant le total de places financées et ouvertes toute l'année à un niveau jamais atteint de 146 000, soit l'équivalent de la population d'un département comme le Cantal. Pourtant, les besoins en hébergement restent forts et l'action doit être encore plus soutenue pendant l'hiver avec la chute des températures.

Le plan hivernal déclenché par Julien Denormandie, ministre de la Ville et du Logement, repose sur trois grands axes :

- l'ouverture de places supplémentaires ;
- l'identification de nouveaux sites avec un devoir d'exemplarité de l'Etat ;
- le renforcement des dispositifs de veille sociale.

S'agissant de l'ouverture de capacités supplémentaires, un appel à candidatures a été lancé en Ile-de-France, dans le Nord et de nombreux départements pour identifier le plus en amont possible des sites et les opérateurs chargés de les gérer.

Les préfets ont remonté jusqu'à 14 000 places supplémentaires pouvant être mobilisées. C'est autant que l'hiver précédent mais le volume global est en forte augmentation car 6 000 places pérennes ont été créées depuis avril dernier.

Ces places supplémentaires sont ouvertes en fonction de la disponibilité et de la gestion des sites. Au 16 décembre, 9 447 places hivernales étaient ouvertes et le dispositif

continue à monter en charge. Ces centres d'hébergement permettent de mettre à l'abri les personnes les plus démunies et de les accompagner vers l'insertion sociale et un logement pérenne.

L'ouverture de ces places se fait sous l'autorité des préfets et en lien avec les associations et les collectivités. Au regard des situations rencontrées, une priorité absolue est accordée aux publics familles avec 40% des places réservées en Ile-de-France.

En cas d'épisode de grand froid (dès lors que la température ressentie minimale est comprise entre -5 et -15°C et quand la température maximale est négative ou nulle), le niveau de mobilisation sera encore renforcé avec la mise à disposition, voire la réquisition par les préfets d'équipements publics utilisés à d'autres fins que l'hébergement, comme des gymnases. Ces places ne sont utilisées qu'en cas de grand froid et ne peuvent donc être mobilisées en permanence.

Axe 2

La mobilisation de locaux au service des plus démunis

Face aux besoins remontés par les 115, Julien Denormandie a sollicité le 2 octobre les institutions pour identifier des locaux vacants à mobiliser pendant la période hivernale. Cet appel à la solidarité nationale a été étendu pour la première fois aux acteurs privés de l'immobilier. Parmi les sites mobilisés entre autres :

La Banque de France, Paris 6°

La Banque de France met à disposition des locaux dans le 6° arrondissement de Paris. Ils seront aménagés en halte de nuit pour les familles et pourront accueillir d'ici la fin de l'année 80 personnes. Le site, géré par l'association Alteralia, offrira un lieu d'accueil et de repos, d'alimentation et d'accès à l'hygiène.

La Commission de Régulation de l'Énergie, Paris 8°

La Commission de régulation de l'énergie, autorité administrative indépendante, présidée par Jean-François Carenco, met à disposition de l'État des locaux dans le cadre de la campagne hivernale pour la 2^e année consécutive. Le site, géré par l'Armée du Salut, dispose de 30 places dédiées aux familles.

L'hôtel Mezzara, Paris 16°

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met à disposition l'hôtel particulier Mezzara dans le XVI^e arrondissement de Paris. Pour la 2^e année consécutive, ce bâtiment art déco, classé au patrimoine des monuments historiques, est transformé en centre d'hébergement d'urgence hivernal géré par l'association France Horizon, pour accueillir 40 femmes isolées.

La résidence étudiante de l'école ISAE SUPAERO, Toulouse

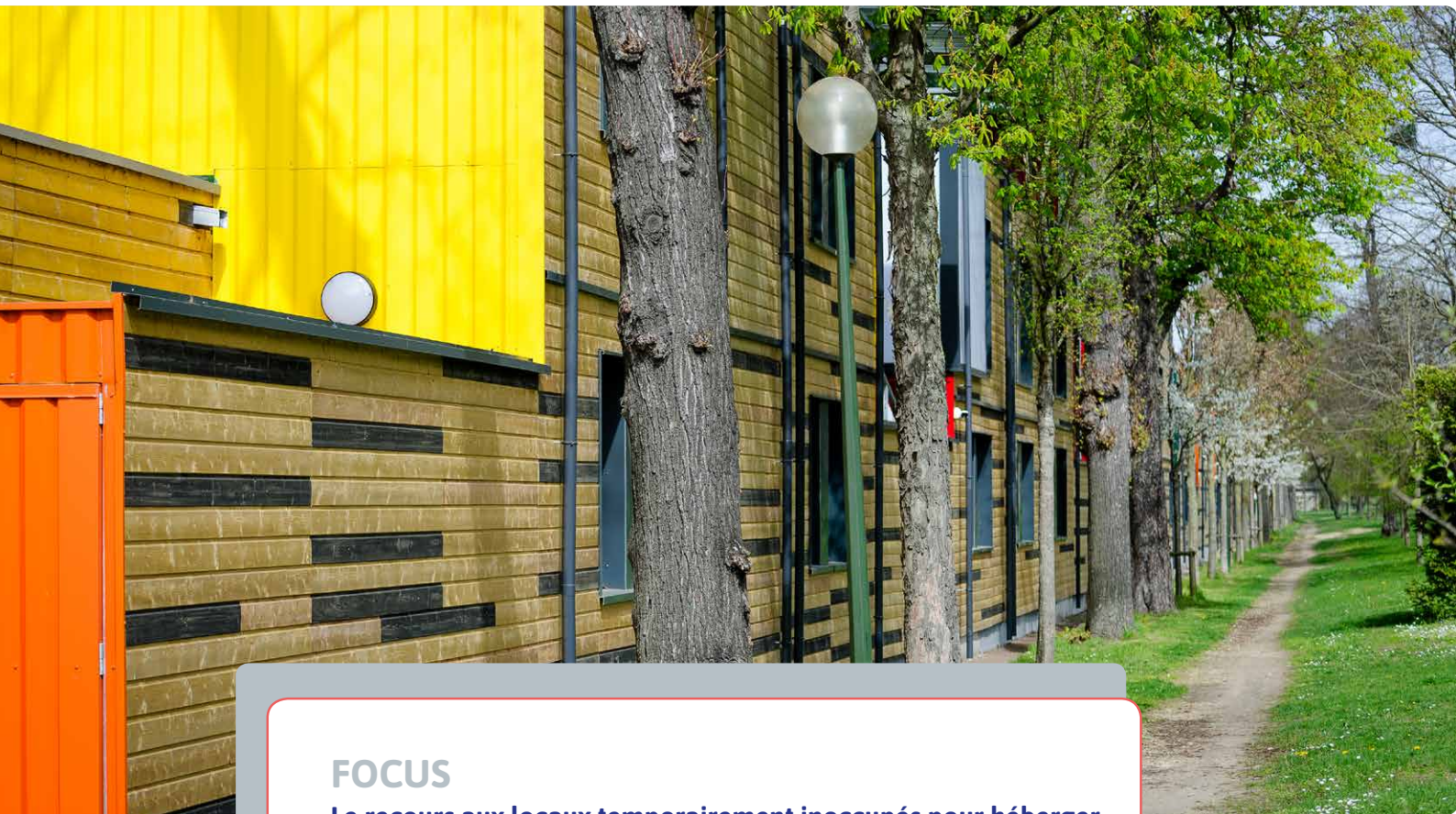
Proposée par le ministère des Armées, l'ex-résidence étudiante de l'école ISAE SUPAERO a été mobilisée pour accueillir le centre de la Roseaie, géré par 3 associations : l'Union Cépière Robert Monnier, Espoir et France Horizon. Ce centre de 220 places ouvert 24h/24 est principalement dédié à la mise à l'abri des familles. Le travail social réalisé au sein du centre permet d'établir un diagnostic social, d'enclencher l'ouverture de droits, une orientation et un accompagnement vers des dispositifs adaptés.

Les acteurs privés aussi :

Le site de la foncière Gecina, Paris 14°

Gecina met à disposition des locaux, actuellement vides, à titre gratuit pour 6 mois. Encadré par l'association France Horizon, le site aura une capacité 150 places, public familles et femmes sortantes de maternité.

Une réserve de 50 places supplémentaires pourra être mobilisée en cas de grand froid.



FOCUS

Le recours aux locaux temporairement inoccupés pour héberger des personnes sans-abri

Dans certaines régions, notamment Paris et dans sa petite couronne, le marché du foncier francilien est caractérisé par une forte saturation qui rend plus complexe qu'ailleurs la transformation de bâtiments en centres d'hébergement d'urgence pérenne. Pour remédier à cette situation, l'État a de plus en plus recours à « l'habitat intercalaire », c'est-à-dire à l'occupation temporaire de bâtiments partiellement ou entièrement inoccupés pour diverses raisons (en attente de démolition, de réhabilitation, de reconversion etc.), pour accroître le nombre de places d'hébergement d'urgence. C'est ainsi que l'État mobilise la tour INSEE située à Malakoff pour héberger jusqu'à 300 à 400 personnes. En Seine-Saint-Denis, le bailleur social ICF-Habitat met à disposition de l'État 61 places d'hébergement pour des familles et des femmes enceintes dans des bâtiments qui étaient en attente d'une démolition dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.

Axe 3

Le renforcement de la veille sociale et de l'aller-vers pour mieux prendre en charge les sans-abri pendant l'hiver

Pour porter assistance aux personnes sans-abri, il faut les identifier et connaître leurs besoins. Pour y parvenir, l'État s'appuie sur trois dispositifs : les maraudes, qui vont à la rencontre des plus démunis, le 115, qui permet à chacun de signaler une situation de détresse et les accueils de jour, qui sont des lieux de première prise en charge des personnes les plus démunies.

Renforcer les maraudes pour mieux repérer les sans-abri

Tout au long de l'année, et plus souvent pendant l'hiver, les maraudes composées de professionnels et de bénévoles et gérées principalement par des associations, jouent un rôle primordial en allant à la rencontre des personnes à la rue.

Une fois identifiées, les personnes sans-abri se voient proposer une écoute, des biens de première nécessité (vêtements, nourriture) et sont informées de la possibilité de pouvoir dormir au chaud, dans un centre d'hébergement d'urgence.

Consolider la veille sociale par un renforcement des équipes du 115

Financé par l'État, le 115 est un numéro de téléphone gratuit et disponible 7j/7 et 24h/24. Sa gestion est assurée par les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO) de chaque département. Le 115 a un triple rôle d'écoute, d'évaluation et d'orientation des personnes sans-abri vers un dispositif d'hébergement adapté à leur situation.

Les accueils de jour

Les accueils de jour sont des espaces d'accompagnement et de sociabilité indis-

pensables, dans lesquels les sans-abri peuvent venir se restaurer ou se mettre au chaud dans la journée, et où ils y trouvent un encadrement par des professionnels de l'insertion sociale qui font un travail essentiel. Un accompagnement social, un diagnostic sanitaire et une aide à l'accès aux droits sont proposés, dans ces structures, à chaque personne accueillie. Essentiel, le dispositif est renforcé avec un budget de 4 millions d'euros supplémentaires pour 2020.



Axe 4

Au-delà de l'urgence, accélérer l'accès à un logement pérenne avec le « logement d'abord »

Annoncé le 11 septembre 2017 par le Président de la République, le plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) engage une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile.

Cette stratégie a pour ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile d'ici 2022. Il s'agit en appui des nécessaires réponses en urgence à développer un accès direct au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins des personnes.

Les premiers résultats des actions mises en place sur l'ensemble du territoire démontrent l'efficacité de la démarche Logement d'abord même s'il convient d'inscrire cette action dans la durée.

Au total, plus de 70 000 personnes à la rue ou hébergées sont sorties vers le logement social ou le logement adapté (pensions de famille, intermédiation locative) en 2018.

Du 31 octobre 2018 au 31 octobre 2019 :

- 11 879 logements sociaux ont été attribués en faveur de ménages hébergés dans l'hébergement généraliste.

- 6 323 places ont été créées en intermédiation locative, soit une hausse de 36 %.

- Les pensions de famille, qui accueillent des publics en situation d'exclusion, ont bénéficié d'une hausse de 970 places sur cette période, soit 3 380 places ouvertes depuis le lancement du plan quinquennal en 2017.

- 7 727 logements ont été mobilisés pour les réfugiés, soit une progression de 9 %.

Le Gouvernement en a lancé l'acte II en septembre 2019. 60 millions d'euros supplémentaires seront alloués à cette politique dès 2020, 45 millions d'euros par l'Etat et 15 millions d'euros mobilisés par les bailleurs sociaux.

Le rôle de chacun

Le rôle de l'État

L'État organise et finance les dispositifs de veille sociale, d'orientation des personnes et d'hébergement. Il s'appuie pour la gestion de ces dispositifs sur des opérateurs associatifs et sur les collectivités.

Dans chaque département, le préfet met en place, au regard des besoins identifiés les mesures de renforcement nécessaires :

- il veille à ce que le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) assure une mobilisation optimale des moyens disponibles ;
- il s'assure que le SIAO privilégie l'accès au logement ou à un hébergement de qualité plutôt qu'au recours à l'hôtel ;
- il veille à ce que des évaluations sociales des personnes accueillies soient effectuées.

Le dispositif de veille sociale qui consiste à organiser le premier accueil des personnes sans domicile dans le respect du principe d'inconditionnalité, à leur procurer une aide matérielle de première nécessité et à les orienter vers un hébergement est renforcé pendant la période hivernale du 1^{er} novembre 2019 au 31 mars 2020. Le dispositif est encore plus renforcé lors de vagues de grand froid avec des pouvoirs accrus des préfets en matière de réquisition.

Le rôle des associations

Les associations, grâce à l'implication de leurs salariés et bénévoles, effectuent un travail indispensable au contact des personnes les plus démunies : elles sont au centre de l'accompagnement des personnes hébergées en proposant un accueil, un hébergement et un accompagnement de qualité et organisent également des maraudes pour rencontrer et aider les personnes à la rue.

Le rôle des collectivités locales

Les collectivités contribuent activement à l'accueil des personnes à la rue :

- en mettant à disposition notamment des bâtiments pour les transformer en centre d'hébergement.
- en encourageant les initiatives locales pour permettre un accompagnement social complémentaire à celui de l'État pour sécuriser la fluidité vers le logement ordinaire des personnes hébergées durant l'hiver.
- en agissant en amont avec la prévention des expulsions notamment avec le fonds de solidarité logement géré par les Départements et les Métropoles.
- en participant fortement à la politique du logement d'abord.

Hiver 2019-2020 : Hébergement d'urgence

« Il s'agit d'apporter soutien et solutions aux personnes sans-abris. Il faut agir avec beaucoup d'humilité et de détermination. L'effort sans précédent se poursuit pour l'hébergement d'urgence mais aussi pour un accès plus rapide au logement avec le logement d'abord. »
Julien Denormandie



Aller vers les personnes les plus en difficulté en donnant plus de moyens aux maraudeurs



Mettre à l'abri les personnes particulièrement vulnérables : femmes victimes de violence, familles...



Accueillir dans la dignité les personnes la journée

DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES CETTE ANNÉE



146 000 places d'hébergement d'urgence financées par l'Etat et gérées par les associations
et jusqu'à **14 000** places supplémentaires qui pourront être mobilisées cet hiver



www.cohesion-territoires.gouv.fr



www.cohesion-territoires.gouv.fr